

Greffe
du Tribunal de Commerce de
PERPIGNAN
4 Rue André Bosch

66000 PERPIGNAN

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl ELLUL HOLDING
Lieudit gibraltar, route d'Eus
Cent.comm.La Grande rocade
66500 PRADES

Dépôt effectué par :

SCP J.VERGELLY- R.RIVES- PH.DALMAU
80 Rue James Watt
Immeuble Juripole, Tecnosud
66000 PERPIGNAN

Numéro RCS : PERPIGNAN B 492 768 650

<78948/2006B01265>

Pièces déposées le 21/12/2006

Numéro : 2606327

Rapport du Commissaire aux apports du 18/12/2006

L'un des greffiers associés



A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines, positioned to the right of the official stamp.

2606327

21/12/06

SELARL Anne Marie TORRES
Michel ORIOL
Commissaires aux Comptes

16 Rue de L'industrie
66240 Saint Estève
Tel : 04.68.38.21.00
Fax : 04.68.38.21.12

COMMISSARIAT AUX APPORTS

SARL ELLUL HOLDING

Centre Commercial la Grande Rocade
Lieudit Gibraltar
66 500 PRADES



RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX APPORTS

SELARL Anne Marie TORRES

Michel ORIOL

Commissaires aux Comptes

16 Rue de L'industrie

66240 Saint Estève

Tel : 04.68.38.21.00

Fax : 04.68.38.21.12

Email : amt.caboriol@wanadoo.fr



Saint Estève, le 18 décembre 2006

Mesdames et Messieurs les associés
De la SARL ELLUL HOLDING
Centre commercial la Grande Rocade
Lieudit Gibraltar
66 500 PRADES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Mesdames et messieurs les associés de la société SARL ELLUL HOLDING

En exécution de la mission de commissariat aux apports de la société ELLUL HOLDING qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Perpignan en date du 20 Novembre 2006, concernant les apports de droits sociaux faits respectivement par Monsieur Marc ELLUL et Monsieur Alain ELLUL à cette société, nous avons établi le présent rapport prévu aux articles L 223-9 et L 223-33 du Code de Commerce et à l'article 25 de décret du 23 mars 1967.

La valeur des droits sociaux apportés a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport qui a été soumis aux apporteurs et représentant des sociétés concernées.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les éventuels avantages particuliers stipulés. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à la mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins au nominal de actions à émettre par la société bénéficiaire de apports, d'autre part, à apprécier les éventuels avantages particuliers stipulés.

1- PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Présentation de l'opération

La société d'exploitation des ETS ELLUL Alain et Cie ayant son siège social à PRADES (66 500) Lieudit Gibraltar, Centre Commercial la Grande Rocade, est une société par actions simplifiée au capital de 72 800 euros composé de 4 550 actions de valeur nominale 16 euros.

Le capital social est détenu par :

- M. Alain ELLUL à hauteur de 1700 actions
- M. Marc ELLUL à hauteur de 1425 actions
- M. Olivier ELLUL à hauteur de 1425 actions

Parallèlement, la SARL ELLUL HOLDING au capital de 2 000 euros, siège social PRADES (66500) Lieudit Gibraltar, Centre Commercial la Grande Rocade, a été constituée et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN en date du 13/11/2006.

Afin d'augmenter le capital social de la SARL ELLUL HOLDING de 1 453 830 euros, certains des associés de la SAS ELLUL envisagent de faire apport de droits sociaux à celle-ci, à savoir :

- M. Marc ELLUL à hauteur des 1 425 actions dont il est titulaire dans la SAS Société d'exploitation des ETS ELLUL et CIE
- M. Alain ELLUL à hauteur de 45 actions sur les 1700 dont il est titulaire dans la SAS Société d'exploitation des ETS ELLUL et CIE.

Concomitamment, il est prévu que la SARL ELLUL HOLDING procède au rachat des 1425 actions détenues par Olivier ELLUL et des 1655 actions restantes détenues par Alain ELLUL.

L'opération envisagée, une fois finalisée et réalisée dans son intégralité, devrait aboutir à la détention par la SARL HOLDING ELLUL, d'une fraction supérieure à 95% du montant du capital social de la SAS ELLUL.

La SARL ELLUL devrait être elle-même détenue par M. Marc ELLUL à au moins 95% et le solde par Alain ELLUL.

1.2 Caractéristiques essentielles de l'apport

1.2.1 Origine de propriété

Les actions dont l'apport est envisagé appartiennent aux apporteurs à savoir :

- Pour M. Alain ELLUL pour les avoir acquises aux termes de la constitution de la société en date du 22/12/1977



- Pour M. Marc ELLUL pour les avoir acquises :
 - aux termes d'un acte de donation en date du 18 mars 1987
 - aux termes d'une augmentation de capital en date du 9 février 1989
 - aux termes d'une cession de parts sociales en date du 22 juillet 1993.

1.2.2. Jouissance

La SARL ELLUL HOLDING sera propriétaire des titres apportés à compter du jour où l'apport aura été approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société ELLUL HOLDING.

Elle en aura la jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours.

1.2.3. Charges et conditions

Le présent apport est consenti et accepté sous les charges et conditions suivantes comme stipulé dans le contrat d'apport :

- La société « ELLUL HOLDING » sera subrogée dans tous les droits et actions de Monsieur Marc ELLUL et de Monsieur Alain ELLUL à concurrence des actions apportées.
- Elle se conformera strictement aux clauses des statuts de la société « Société d'exploitation des ETS Alain ELLUL et CIE ».

1.2.4. Déclarations générales

Les déclarations générales faites par les apporteurs ainsi que par le représentant de la société « ELLUL HOLDING » dans le contrat d'apport n'appellent aucun commentaire particulier de notre part.

1.2.5. Régime fiscal adopté

En matière de droits d'enregistrement, l'opération est soumise au droit fixe de 125 euros en application des dispositions des articles 809 I 1^{er} et 810 I du Code Général des Impôts.

En matière de plus value, l'apport des droits sociaux bénéficie du sursis d'imposition prévu par les articles 150.OB et 150.OD, 9 et 10 du Code Générale des Impôts.

1.3 Comptes servant de base à l'opération

Nos travaux ont été effectués sur la base d'une situation comptable arrêtée au 31 mai 2006.

Cette situation a été établie selon les mêmes méthodes de valorisation et de comptabilisation que celles retenues lors de l'établissement des comptes annuels.



De ce fait, comme pour la clôture des comptes au 31/12/2005, les nouvelles règles applicables en matière de définition, de valorisation et de dépréciation des actifs relatives au plan comptable général 99-03 ne trouvent pas à s'appliquer pour les raisons suivantes :

- Les durées d'amortissement pratiquées correspondant aux durées d'usage sont identiques aux durées d'utilisation propres à l'entreprise.
- Les immobilisations répondent aux nouvelles définitions et conditions et sont correctement décomposées.

1.4. Description des apports

1.4.1 Nature et évaluation

L'opération envisagée consiste en apports de droits sociaux par 2 actionnaires de la SAS Société d'exploitation des ETS ELLUL Alain et CIE à la SARL ELLUL HOLDING à savoir :

- 1 425 actions de valeur nominale 16 euros détenues par M. Marc ELLUL
- 45 actions de valeur nominale 16 euros détenues par M. Alain ELLUL

Lesdits apports sont évalués globalement à la somme de 1 453 830 euros soit une valeur nominale de 989 euros affectée aux 1470 actions apportées.

1.4.2. Rémunération

Le contrat d'apport prévoit que les apports envisagés soient consentis et acceptés moyennant l'attribution :

- A Monsieur Marc ELLUL de 140 933 parts de 10 euros chacune
- A Monsieur Alain ELLUL de 4 450 parts de 10 euros chacune

Entièrement libérées à créer par la société « ELLUL HOLDING » en représentation d'une augmentation de son capital social de 1 453 830 euros pour le porter de 2 000 euros à 1 455 830 euros.

2- DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences effectuées

Nos travaux ont porté sur une situation comptable arrêtée au 31 mai 2006 étayée de divers documents et justificatifs mis à notre disposition par le cabinet d'expertise comptable.

Cette situation fait apparaître :

- Un chiffre d'affaires de 11 426 439 euros pour 5 mois contre 30 503 981 euros pour l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2005.
- Un Excédent Brut d'Exploitation de 222 951 euros contre 729 287 euros au 31/12/2005 représentant respectivement 2% et 2.4% du chiffre d'affaires.
- Un résultat d'exploitation de 81 221 euros contre 492 648 euros à la clôture 2005

➤ Un résultat net de 66 039 euros avant Impôt sur les sociétés et calcul de la participation des salariés contre 291 963 euros après IS et participation au 31/12/2005.

Il convient par ailleurs de tenir compte d'un important phénomène de saisonnalité durant la période estivale, ce qui explique pour une large part, la diminution des indicateurs au 31 mai 2006 par rapport à la clôture 2005.

Le bilan fait quant à lui ressortir :

- Des capitaux propres pour 1 831 555 euros contre 1 765 516 euros au 31/12/2005, la hausse s'expliquant par le résultat 2005 en instance d'affectation pour 291 963 euros et 66 039 euros de résultat avant IS et participation pour la situation au 31 mai 2006.

A noter toutefois que la société a été transformée en société par actions simplifiée par décision prise en Assemblée générale extraordinaire en date du 30/12/2005 avec effet à compter de cette même date. A ce titre, il a été décidé que le capital social de la société serait augmenté de la somme de 3 435.70 euros par prélèvement sur le poste « autres réserves » pour le porter à 72 800 euros.

Cette écriture n'a cependant pas été comptabilisée dans les comptes clos le 31/12/2005 ni dans la situation établie en date du 31/05/2006.

Cette omission n'entache en rien le montant des capitaux propres figurant au bilan.

Nous nous sommes également assuré que :

- les parts sociales apportées ne sont grevées d'aucun privilège ou nantissement comme il résulte des déclarations générales faites par les apporteurs.
- la société bénéficiaire des apports est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de PERPIGNAN, qu'elle n'est pas en état de cessation des paiements ni de redressement judiciaire ou de liquidation et que, d'une manière générale, il n'existe aucun obstacle ou empêchement de sa part à la réalisation de cette opération.

La valorisation des titres de la société SAS ELLUL a été réalisée en combinant 2 approches :

- Une approche patrimoniale situant la valeur de la société à 5 804 K euros et la valeur du titre à 1 084 euros compte tenu d'une décote pour « illiquidité » de 15%.

Cette approche résulte d'une valorisation du fonds de commerce en fonction du chiffre d'affaires et de la réévaluation de l'ensemble des actifs.

- Une approche par la rentabilité valorisant la société à 4 779 K euros et la valeur de titre à 893 euros compte tenu de cette même décote.

La différence de valorisation, par rapport à celle résultant de l'approche patrimoniale, s'explique principalement par le poids des charges de structure et l'importance du cout de l'outil (reconstruction complète du magasin il y a environ 5 ans).

Soit une valeur retenue par titre de la société de 989 euros.

Nous avons par ailleurs vérifié que le niveau de valorisation retenu pour la réalisation des opérations d'apports est compatible avec la faisabilité financière d'une telle opération de transmission de société dans le cadre d'un groupe familial.

Enfin, les hypothèses retenues pour l'élaboration des éléments prévisionnels d'exploitation et l'analyse prévisionnelle de l'équilibre financier de l'opération n'appellent aucune remarque ni réserve de notre part.

3- CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 1 453 830 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.

Par ailleurs, nous n'avons été informés de l'existence d'aucun avantage particulier.

Fait à PERPIGNAN le 18 décembre 2006

**Pour la SELARL Anne Marie TORRES – Michel ORIOL
Commissaires aux Comptes**

Anne Marie TORRES



Décret 26077 09 du 21/11/2006

60303

TRIBUNAL DE COMMERCE DE
PERPIGNAN

ORDONNANCE

Nous, **Alphonse GONZALEZ**, Président du Tribunal de Commerce de Perpignan,
Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens y exposés,
Vu les dispositions des articles L 223-9 et L 236-33 du code de commerce et 25 du décret n°
67-236 du 23 mars 1967,

Désignons **S.EL** Anne Marie TORRES - Michel ORIOL.
16 rue de l'Industrie -
66240 ST ESTEVE

en qualité de commissaire aux apports de la société de la société ELLUL HOLDING identifiée au
Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 492.768 650 ;

Disons que la mission du commissaire aux apports sera :

- d'apprécier et évaluer les apports en nature faites respectivement par Monsieur Marc ELLUL et
par Monsieur Alain ELLUL ;
- d'en faire rapport dans les conditions telles que définies par les lois et règlements en vigueur.

Laissons les dépens de la présente ordonnance à la charge de la requérante ;

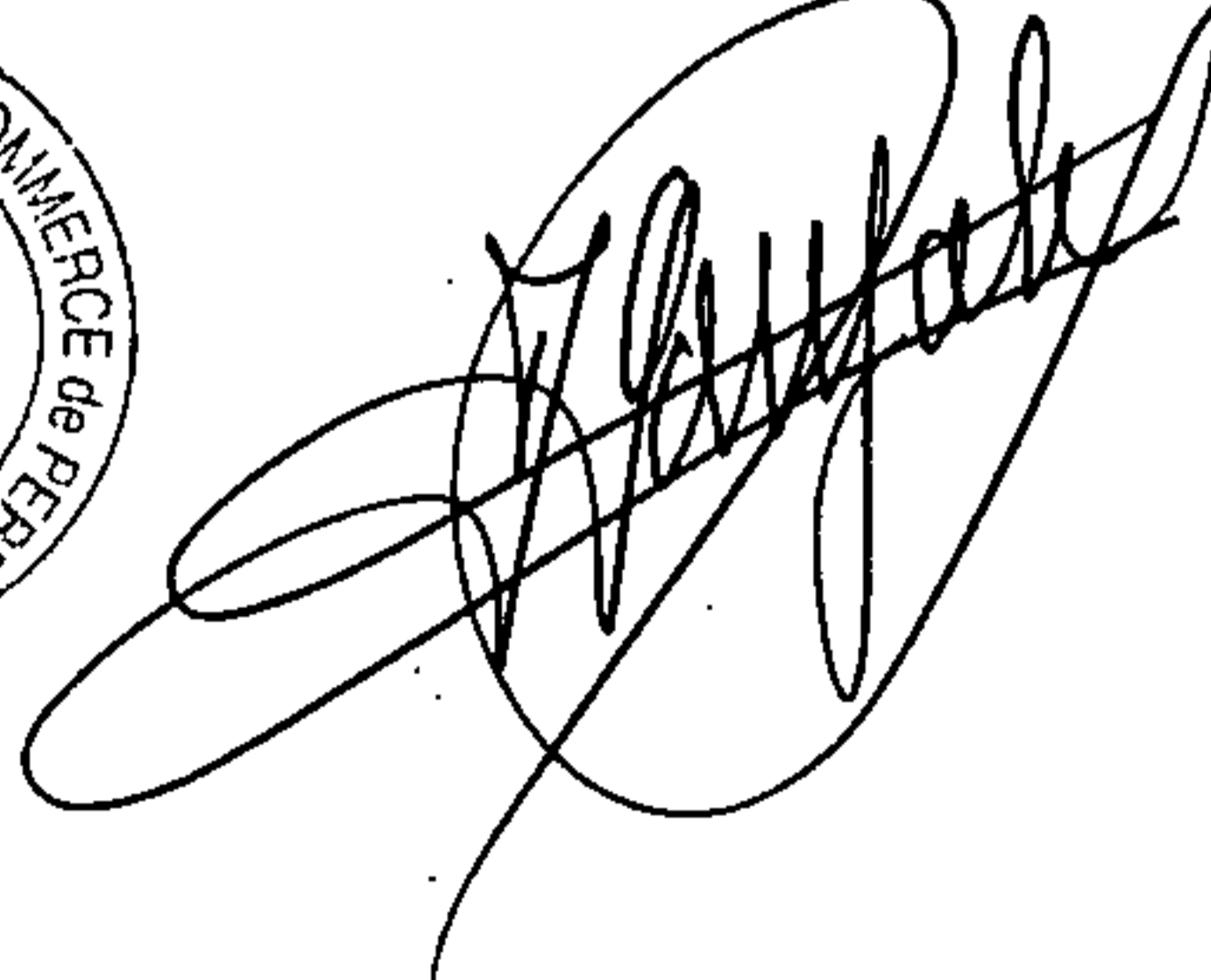
Fait à Perpignan, le

20 NOV. 2006

Le Greffier.



A. GONZALEZ
Président.



BILAN ACTIF

Euros

	31/05/2006		31/12/2005	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	48 253	45 836	2 417	2 473
Fonds commercial (1)	122 503		122 503	122 503
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 436 781	576 349	860 432	920 986
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 666 827	1 141 510	525 317	627 606
Autres immobilisations corporelles	463 962	347 022	116 940	114 721
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	248 789	3 074	245 715	227 456
Créances rattachées à des participations	1 284 309	14 608	1 269 702	1 246 770
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	80 639		80 639	80 478
	5 352 063	2 128 400	3 223 663	3 342 993
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 632 207		1 632 207	1 527 638
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	387 487	10 233	377 255	138 768
Autres créances	315 763		315 763	597 851
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				178 610
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	489 496		489 496	550 913
Charges constatées d'avance (3)	112 263		112 263	72 357
	2 937 216	10 233	2 926 983	3 066 138
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	8 289 278	2 138 632	6 150 646	6 409 131
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Euros

	31/05/2006	31/12/2005
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 69 364)	69 364	69 364
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	6 936	6 936
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	1 397 252	1 397 252
Report à nouveau	291 963	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	66 039	291 963
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	1 831 555	1 765 516
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	844 049	970 367
Emprunts et dettes financières (3)	202 128	201 685
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 203 574	2 504 757
Dettes fiscales et sociales	764 840	765 836
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 827	14 856
Autres dettes	285 673	186 115
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	4 319 091	4 643 615
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	6 150 646	6 409 131
(1) Dont à plus d'un an (a)		692 701
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 319 091	3 950 914
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTES DE RESULTAT

Euros

	31/05/2006			31/12/2005
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	10 919 217	69 604	10 988 822	28 563 286
Production vendue (biens)	898		898	1 716
Production vendue (services)	409 792	26 928	436 719	1 938 980
Chiffre d'affaires net	11 329 907	96 532	11 426 439	30 503 981
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			7 244	167 651
Autres produits			57 110	105 990
			11 490 793	30 777 622
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			9 308 487	24 466 851
Variation de stocks			- 104 569	201 439
Achat de matières premières et autres approvisionnements			- 7 090	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			852 670	2 118 416
Impôts, taxes et versements assimilés			164 865	391 782
Salaires et traitements			753 178	1 954 931
Charges sociales			235 948	641 276
Dotations aux amortissements et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			205 035	493 558
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions				10 233
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1 048	6 488
			11 409 572	30 284 974
RESULTAT D'EXPLOITATION			81 221	492 648
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)			22 960	52 900
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				132
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 919	4 635
			24 878	57 667
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions			17 682	
Intérêts et charges assimilées (4)			23 773	69 718
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			41 455	69 718
RESULTAT FINANCIER			- 16 577	- 12 051
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			64 644	480 597

COMPTES DE RESULTAT (Suite)

Euros

	31/05/2006	31/12/2005
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 128	21 652
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	2 128	21 652
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	146	23 429
Sur opérations en capital		40 352
Dotations aux amortissements et aux provisions	588	
	733	63 780
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 395	-42 128
Participation des salariés aux résultats		35 214
Impôts sur les bénéfices		111 293
Total des produits	11 517 799	30 856 941
Total des charges	11 451 760	30 564 979
BENEFICE OU PERTE	66 039	291 963
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	40 873	83 816
- Redevances de crédit-bail immobilier	1 977	4 876
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		